



conseil de développement. groupe environnement.

Compte-rendu de la Réunion du 10 Mai 2023...

Etaient présents : Mrs GOYHENECHÉ, GRIFFON, MILLET, PAPON, ROIRON et SALOMÉ...

bilan de l'entretien avec madame la vice-présidente

Lors de cet entretien, les représentants du groupe ont formulé les préconisations que nous avons élaborées lors de nos différentes réunions de travaux.

Concernant les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, elles ne concernent pour l'instant que les écoles primaires... Les collèges et lycées ne sont pas sollicités pour ces opérations de sensibilisation et d'éducation...

Au sujet des mesures incitatives en direction des usagers, Taxe incitative ou redevance, les élus de l'agglomération nous opposent un fin de non recevoir, car, selon eux, la réglementation le leur interdit, du fait du choix initial du financement du service des ordures ménagères, par un transfert des charges des communes membres ainsi que l'abondement du budget principal de l'agglomération pour équilibrer les comptes...

Pour toutes les questions techniques, Madame la vice-présidente nous renvoie à l'étude du rapport d'activités 2023 sur le traitement des déchets ménagers... Cette étude était connue des membres du groupe «environnement», il ne répond cependant pas à toutes les interrogations qu'ils ont soulevées lors des débats sur les déchets ménagers...

Concernant le ramassage des déchets, elle nous informe que sa périodicité pourrait être inversée... Les déchets recyclés pourraient être ramassés toutes les semaines tandis que les déchets ultimes le seraient hebdomadairement.

L'obligation de trier les déchets fermentescibles à partir du 1^{er} Janvier 2024 n'a pas été évoquée...

la gestion de l'eau potable dans la catlf...

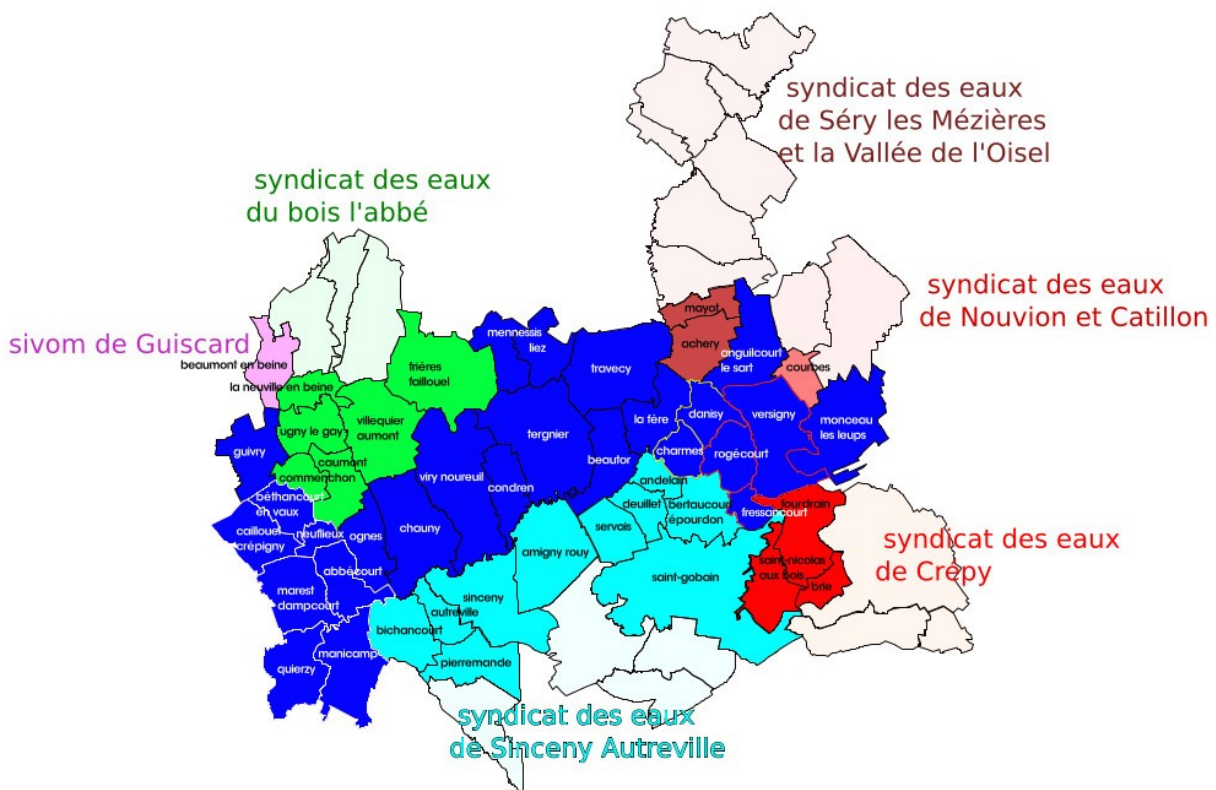
Lors de nos derniers débats, nous avons évoqué le choix de l'agglomération d'opter pour la délégation de service public plutôt que le service en régie, pour la distribution de l'eau potable...

Mais au-delà de cette décision dont il faudrait analyser les tenants et les aboutissants, il est utile, je crois, de clarifier dans nos esprits le mode de gestion de l'eau sur le territoire, ce qui est loin d'être net et précis...

En 2020, en application de la loi NOTRe, la compétence eau et assainissement est transférée à l'agglomération...

Quel effet ce transfert a-t-il eu sur l'organisation de ces compétences et des services à la population qu'elles induisent?...

Voici une carte qui correspond aux différents acteurs de l'eau dans l'agglomération :



Sont en bleu, les communes qui sont directement gérées par l'agglo, soit parce qu'elles organisaient elles-mêmes leur service, soit qu'elles faisaient partie d'un syndicat qui a été absorbé par la Cactlf. C'est le cas des syndicats des eaux d'ABBÉCOURT, de Rogécourt-Versigny-Fressancourt et Danizy-Charmes... Mais aussi de celles du SIVOM pour ce qui est de l'assainissement...

Ces syndicats ont été absorbés car ils étaient entièrement contenus dans le périmètre de l'agglomération...

Pour les syndicats ayant des communes à l'extérieur de territoire, pas d'absorption... L'agglomération siège dans ces syndicats à la place des communes, par mécanisme de représentation-substitution... Problème, c'est que l'agglo a nommé les conseillers municipaux des communes membres de ces syndicats pour les représenter... La délibération date d'Août 2020... Ces conseillers ne font pas partie des élus de l'agglomération... Est-il prévu des moments de concertation entre ces élus et le Président de l'agglo pour faire le point sur la gestion des services?...

Concernant l'assainissement, la carte est encore plus confuse, car on ne voit pourquoi l'agglomération n'exercerait pas la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de ses communes membres... A moins que, tout simplement, il n'y ait pas d'assainissement collectif sur ces communes? Pour beaucoup de ces communes c'était le SIVOM qui gère l'assainissement collectif... Mais d'autres communes le traitaient en régie ou en DSP, individuellement, ou avec une convention avec le SIVOM de CHAUNY TERGNIER LA FÈRE...

Concernant le prix de l'eau dans l'agglomération, il est très intéressant de consulter le site de la SISPEA, branche de «eau France», pour illustrer l'extrême diversité de ce prix au sein de notre territoire... Les prix vont de 1,48 euros à VIRY-NOUREUIL à 3,09 euros s'agissant de la distribution... Mais la facture a tendance à gonfler nettement quand on y adjoint le coût de l'assainissement...

Il est d'ailleurs intéressant de consulter également la carte interactive des prix de l'assainissement collectif... Sur cette carte, on voit que certaines communes sont en grisé, elles sont rurales la plupart du temps... C'est parce qu'elles n'ont jamais adhéré officiellement à un

SPANC, ou qu'elles géraient le service elles-mêmes... Pour exemple celle de FRIÈRES-FAILLOUEL...

Si des communes comme CAUMONT ou UGNY LE GAY sont colorées, c'est parce qu'elles adhéraient au Siden-Sian pour avoir un SPANC, et que ce Syndicat avait un service d'assainissement collectif... Et si ces communes avaient un SPANC digne de ce nom, c'est parce qu'elles avaient pris le problème à bras le corps, et qu'elles s'étaient investies dans la gestion de l'assainissement... Par exemple, en élaborant un schéma d'assainissement... Malheureusement, la CACTLF a quitté le Siden-Sian dès qu'elle a exercé la compétence, et aucune des communes adhérentes n'a bougé le petit doigt...

C'est pourquoi, notre ami Pascal mentionnait une troisième option pour le choix pour le mode de gestion décidé par l'agglo: non pas une régie intercommunale, mais une régie interdépartementale, le SIDEN-SIAN...

On pourrait d'ailleurs revenir sur les débats de ce vote sur le choix, tant étaient biaisés les arguments de chacun...

Monsieur FAREZ qui se targue d'un prix de l'eau très compétitif, d'ailleurs plus compétitif que TERGNIER, ville qui a une régie... Si on regarde la facture d'eau de cette commune on voit que c'est la part du délégataire qui fait baisser la facture... Mais si on ajoute le coût de l'assainissement, on s'aperçoit que les factures sont quasiment les mêmes: 689,48 euros pour Viry-Nouveau, 695,29 euros pour TERGNIER...

Monsieur de LAURISTON prétend que sa DSP ne pose aucun problème... Il oublie de dire que lors de la réfection de la station de déferrisation, les travaux ont été bâclés il y a dix ans et qu'on en subit encore les conséquences...

Monsieur BRONCHAIN prétend que les salariés ne veulent pas venir dans la fonction territoriale à cause des bas salaires... Il suffirait de les augmenter...

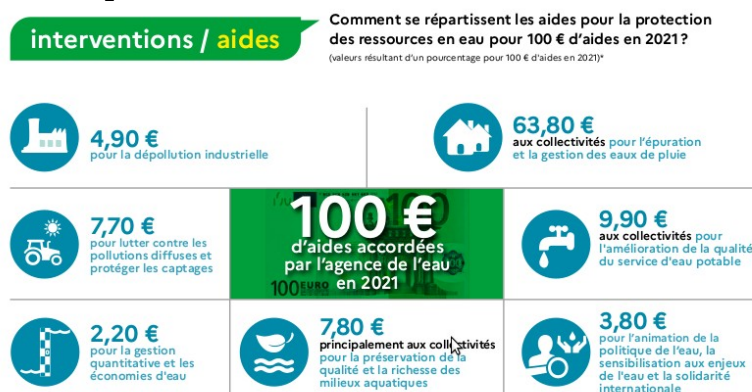
Quant au Maire d'une petite commune qui met lui-même le chlore dans le château d'eau, ben oui... C'est d'ailleurs pour ça que la commune de Guivry a adhéré au Siden-Sian, syndicat qui a pris en charge les énormes travaux de rénovation des installations d'eau potable du village, avant de se faire jeter comme un malpropre par l'agglomération...

• à la recherche des RPQS...

Autre problème de taille, la quasi-absence des rpqs sur le site sispea. J'ai trouvé celui du syndicat d'Autreville datant de 2020, mais rien pour les autres... Pourtant, ces rapports sont de la plus haute importance pour l'information des citoyens...

Ils devraient d'ailleurs **tous** être indexés au rapport de l'agglomération si ce rapport se voulait être exhaustif!...

Enfin les annexes du rapport: la com de l'agence de l'eau qui nous enfume avec ces schémas sur la répartition de l'aide: elle oublie de dire que tout ne va pas dans ces aides et que l'état ponctionne une bonne part de cette redevance...



Par contre pour la provenance de celle-ci, c'est bien les chiffres réels...



Et enfin, cerise sur le gâteau, le rapport sur la qualité de l'eau que l'ARS n'a pas communiqué...

Annexe 5 : Bilans qualité de l'eau de l'Agence Régional de Santé

NON COMMUNIQUE PAR L'ARS

Enfin tout ça pour dire qu'au vu de ce rapport, la gestion intercommunale de l'eau est un beau foutoir organisé... Surtout en ce qui concerne l'assainissement non collectif des communes rurales périphériques... Aucune obligations légales ne sont respectées par l'agglo: pas de contrat global avec un prestataire de service... Pas d'inspection systématique des ANC... Pas de règlement envoyé aux habitants... Et donc pas de redevance ANC... Qui finance?... Qui est en charge de ce service dans l'organigramme de la CACTLF?... Concernant l'assainissement collectif, du bla-bla mais peu d'action, le rapport 2021 est un copié-collé du rapport 2020...

Les assainissements individuels dans nos campagnes sont majoritairement non conformes (à 70%)... Quand ça va nous exploser à la figure, la note va se chiffrer en millions d'euros... 70% des 5 600 ANC à 12 000 euros l'unité, faites le calcul... 47 000 000 €...